



Conseil d'administration

Le directeur dirige l'établissement avec à ses côtés un directeur adjoint à compétence administrative, les directeurs des études musicales et chorégraphiques et un directeur de la recherche. Il est assisté par ailleurs par les conseils pédagogiques et de la recherche.

Rôle

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement et notamment :

- les orientations générales de l'établissement et le règlement des études
- le budget et ses modifications
- le compte financier et l'affectation du résultat de l'exercice
- les conditions générales de rémunération du personnel contractuel
- les projets d'achat ou de prise à bail d'immeubles, les projets de ventes et de baux immeubles
- les dons et legs
- les actions en justice et les transactions
- les prises, extensions et cessions de participations, ainsi que la création de filiales
- les concessions
- la politique tarifaire
- le règlement intérieur
- le rapport annuel d'activité

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par semestre à l'initiative de son président.

Le Président du conseil est nommé par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la Culture pour une durée de trois ans. Son mandat est renouvelable.

Le président et les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre gratuit.

Composition

Présidente

Madame **Carine Soulay**

Membres de droit

Monsieur **Luc Allaire**, Secrétaire général, Ministère de la culture

Madame **Florence Roy**, Chargée de tutelle, DGCA

Monsieur **Denis Declerck**, Sous-directeur, DGCA - Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche



Membres nommés

Madame **Agnès Herve-Lebon**, Directrice du CRR de Reims

Madame **Aline Sam-Gio**, Directrice générale de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon

Monsieur **Frédéric Fleury**, Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

en attente de nomination

Membres élus

Collège des enseignants pour les disciplines musicales

Titulaires : Monsieur **Emmanuel Ducreux** ; Monsieur **Barnabé Janin**

Suppléant.e.s : Monsieur **Franck Langlois** ; Madame **Karine Hahn**

Collège des enseignants pour les disciplines chorégraphiques

Titulaire : Madame **Fabienne Donnio**

Suppléante : Madame **Marie-Françoise Géry**

Collège des personnels administratifs et techniques

Titulaires : Madame **Anne-Cécile Nentwig**, Monsieur **Didier Coquelet**

Suppléantes : Madame **Isabelle Replumaz**, Madame **Julia Rousset**

Collège des étudiants pour les disciplines musicales

Titulaire : Madame **Alma Chaumeille**

Suppléant : Monsieur **Guillaume Renevot**

Collège des étudiants pour les disciplines chorégraphiques

Titulaire : Madame **Sara Andrieu**

Suppléant : Monsieur **Boris Charrion**

Membres à voix consultative

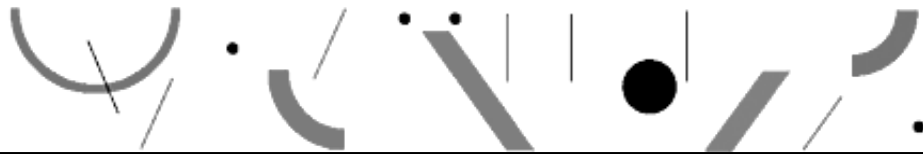
Monsieur **Mathieu Ferey**, directeur du CNSMD de Lyon

Monsieur **Hervé Seville**, contrôleur budgétaire en région ARA - DGFIP

Madame **Michèle Douchet**, agent comptable du CNSMD Lyon

Invités

Madame **Coralie Waluga**, directrice adjointe du CNSMD de Lyon



Madame **Susanne Van Els**, directrice des études musicales du CNSMD de Lyon
Madame **Kylie Walters**, directrice des études chorégraphiques du CNSMD de Lyon
Madame **Anne de Fornel**, directrice de la recherche du CNSMD de Lyon
Monsieur **Marc Drouet**, Directeur de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes